

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 13 (1937-1938)

Heft: 21

Artikel: Pour la défense nationale

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-709790>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Wortlaut zu finden sind. Dabei ist das Werk aber weit entfernt von einer bloßen Wiedergabe amtlicher Texte. Im Gegenteil, der Verfasser hat zum Nutzen des Ganzen besonders wichtige, grundsätzliche Fragen auch durchaus selbständig bearbeitet. Als Beispiel erwähnen wir nur seine unvoreingennommene Beurteilung der Truppenoffiziere und ihrer außerdienstlichen Arbeit.

Für eine spätere Auflage wäre wohl zu wünschen, daß die Tätigkeit des Schweiz. Roten Kreuzes etwas eingehender behandelt würde. Wir finden nur die Rotkreuzdetachements aufgeführt, dagegen nicht die Rotkreuzkolonnen, jene Transportformationen, die zum großen Teil aus Freiwilligen bestehen und eine wertvolle Verstärkung der Sanitäts-Transport-Abteilungen der Armee bilden. In den Hilfsorganisationen des Roten Kreuzes sind so viele, für unsere Landesverteidigung wertvolle Kräfte tätig, daß sie eine erschöpfende Darstellung wohl verdienen.

Die « Heereskunde der Schweiz » ist soeben erschienen und schon schreiben wir von der nächsten Auflage! Das vorliegende Handbuch wird sich in kurzer Zeit als so unentbehrlich für alle erweisen, die mit unserer Armee zu tun haben, daß an einer späteren Auflage nicht zu zweifeln ist. Und dann überstürzen sich gegenwärtig die Ereignisse für den Ausbau unseres Wehrwesens. Manches, wie etwa die Aenderung in der Wahlart des Generals, konnte der Verfasser andeuten; anderes aber, wie die Ordnung der obersten Kommandogewalt und die Neuorganisation des Militärdepartementes, ist erst noch im Werden. Länger konnte man aber nicht warten. Das Inkrafttreten der neuen Truppenordnung als Ereignis von grundlegender Bedeutung war unbedingt der gegebene Zeitpunkt, um den Plan eines solchen Handbuchs in die Tat umzusetzen. Die neue Truppenordnung ist denn auch im Anhang mit allen für die Veröffentlichung zugelassenen Angaben wiedergegeben und wird außerdem noch durch eine vorzügliche farbige Karte der Divisions- und Gebirgsbrigadekreise dem Verständnis nähergebracht.

Jeder Wehrmann, der in sich die Verantwortung fühlt, unser Wehrwesen und unsere Armee von Grund auf kennenzulernen, sollte die « Heereskunde der Schweiz » sein eigen nennen.

Pour la Défense nationale

A la fin de sa session de la semaine dernière, le Conseil national a adopté sans aucune opposition les trois projets militaires que nous avons signalés ici-même lors de leur étude.

Le premier a pour but d'affecter le solde de l'emprunt de défense nationale, soit 41 millions, à un nouveau renforcement de la dite défense. Le second prévoit la prolongation des cours de répétition de deux semaines à trois semaines. Le troisième enfin, crée des cours pour les troupes de couverture frontière, ainsi que des cours spéciaux pour les troupes de la landwehr et du landsturm.

Il est donc d'ores et déjà certain que divers régiments territoriaux qui appartiennent à la couverture frontière, comme celui de Genève en particulier, seront astreints dès l'an prochain à un cours qui permettra aux classes anciennes de se refaire la main et de reprendre contact avec l'armée. On sait que cette année même, ces nouvelles unités formées d'hommes d'infanterie de landwehr II^{me} ban et de landsturm, ont effectué des revues d'organisation d'un caractère plutôt administratif, au cours desquelles eurent lieu les inspections d'armes et d'habillement. Il est donc normal que, dès l'an prochain, elles aient la possibilité de s'exercer techniquement dans le cadre de leur nouvelle formation et d'étudier sur le terrain les tâches importantes qui leur seraient confiées en cas de conflit.

Dans cette même session, le Conseil national a adopté également sans la moindre opposition trois « postulats » qui suggèrent que des mesures soient prises pour que les militaires touchent leurs salaires pendant qu'ils sont en périodes militaires. Il semble en effet qu'à l'heure

où l'industrie privée bénéficie dans une large mesure des commandes que lui passent les autorités militaires en vue du renforcement de la défense nationale, il soit équitable qu'elle consente un léger sacrifice, dont les bénéficiaires doivent être nos soldats qui ne se rendent point au service militaire pour leur bon plaisir, mais parce que la loi les y oblige, que cela leur convienne ou non.

Du même coup, le Conseil a adopté un quatrième « postulat » invitant le Conseil fédéral à empêcher les bénéfices extraordinaires sur les livraisons militaires de tout genre. On sait que les socialistes voulaient frapper ces bénéfices d'un impôt spécial, mais la majorité ne s'est pas ralliée à cette idée, estimant qu'il est plus normal que de tels profits soient purement et simplement rendus impossibles.

Au cours de ces débats, les socialistes ont reproché à M. Minger de ne pas avoir de plan d'ensemble et de ne pas avoir révélé au public le montant total des sommes qu'il est et sera nécessaire de dépenser pour le renforcement de la défense nationale. A cette interpellation, le chef du Département militaire fédéral a répondu pertinemment qu'il est quasiment impossible de faire des prévisions à longue échéance qui dépendent avant tout de la situation internationale actuelle et future. D'ailleurs, il est certain que si dès 1933, on avait voulu annoncer, le sachant, la valeur des sacrifices qui sont actuellement consentis, les socialistes n'auraient pas manqué alors de crier au scandale et d'invoquer la S.D.N., la Conférence du désarmement et tout son tremblement. On est obligé de reconnaître que, trop récemment convertis par la sainte frousse que leur inspira la tournure prise par les événements internationaux depuis quelques années, les socialistes sont mal venus de reprocher à M. Minger d'avoir vu clair avant eux et d'avoir entrepris cette vaste tâche de renforcement de la défense nationale, grâce à laquelle notre armée sera d'ici peu un instrument de combat, défensif chacun le sait, auquel il faudra faire confiance en toute quiétude au moment du danger, s'il se présente.

La prolongation des cours de répétition devait naturellement amener le Conseil national à échanger des vues sur la prolongation éventuelle des écoles de recrues. Jusqu'ici le Conseil fédéral et la Commission de Défense nationale n'ont pas encore pris position. Mais il est déjà à peu près certain que l'on ne prolongera pas les écoles de recrues au delà de 120 jours, car il serait alors nécessaire d'avoir des cadres permanents, ce qui n'est pas conciliable avec le caractère de milice de notre armée.

Lorsque enfin la question du haut commandement sera liquidée, on pourra se dire avec satisfaction, en égard à l'énorme travail accompli pour la défense nationale, que si nos autorités militaires ont agi avec une certaine lenteur, plus apparente que réelle pour les gens peu avertis des choses militaires, elles l'ont fait par contre avec beaucoup de sûreté et de ténacité, malgré l'opposition qu'elles rencontrèrent dans divers milieux au début de leur campagne.

E. N.

Les soldats suisses au commencement du 16^{ème} siècle

C'est une très vieille tradition des Suisses de s'exercer au métier des armes. Elle prit naissance avec la Suisse elle-même. Au début du 16^{ème} siècle, entre autres, époque des grandes expéditions en Italie, elle était parti-